|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 18** | **Document C18/7-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| rapport sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'union | |

|  |
| --- |
| Résumé  On trouvera dans le présent document des informations actualisées sur le projet de locaux du siège de l'UIT. Ce document précise les progrès qui ont été accomplis depuis la session ordinaire de 2017 du Conseil.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 588 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/fr)*;* [*Document C17/7*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0007/fr) |

# 1 Rappel

1.1 Par sa [Décision 588](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/fr), le Conseil à sa session de 2016 a décidé de remplacer le bâtiment Varembé par une nouvelle construction qui inclura aussi les bureaux et les installations de la Tour.

1.2 Le Secrétaire général a été chargé de demander à la Suisse l'octroi d'un prêt sans intérêt à hauteur de 150 millions CHF pour financer ce projet, le budget maximal pour couvrir le total des coûts du projet avant la vente de la Tour étant fixé à 140 millions CHF, avec un fonds de réserve additionnel de 7 millions CHF à utiliser, au besoin, pour couvrir les coûts supplémentaires non prévus.

1.3 Le modèle financier applicable au nouveau bâtiment est un prêt sans intérêts sur 50 ans contracté auprès du pays hôte. Le premier remboursement du prêt sera dû à la fin de l'année au cours de laquelle l'UIT aura réceptionné le nouveau bâtiment.

# 2 Prêt

2.1. La première tranche du prêt, qui s'élève à 12 millions CHF, couvre le concours d'architecture, les études architecturales et les dépenses connexes pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Les dépenses encourues en 2017, y compris celles afférentes au concours

d'architecture, sont inférieures au budget alloué (1 million CHF). Pour la période 2018‑2019, les principales dépenses concernent les services de conception et, d'une façon plus générale, la phase préparatoire du projet.

2.2 La demande de financement de la seconde et dernière tranche du prêt contracté auprès de la Suisse, pour la démolition et la construction, ne pourra être déposée qu'une fois que certaines études architecturales auront été réalisées, soit à la fin de l'année 2018 selon les prévisions Les fonds concernés, s'ils sont accordés par le pays hôte, seront débloqués début 2020 et seront utilisés pour la démolition de l'actuel bâtiment Varembé et la construction du nouveau bâtiment. Le montant de ce second prêt sera fixé en fonction des études techniques et des estimations de l'architecte, dans la limite du plafond fixé par le Conseil.

2.3 Il convient de noter que le nouveau bâtiment entraînera un surcoût qui ne sera pas couvert par le prêt. Ce surcoût concerne le mobilier amovible (il s'agit pour l'essentiel de tous les meubles autres que les bureaux, et éventuellement les chaises des salles de conférence) et est estimé actuellement à 4,9 millions CHF. Ces coûts devront être financés sur le budget ordinaire et/ou au moyen d'une provision constituée pour couvrir les coûts à l'aide des économies annuelles. Lorsque les estimations des coûts seront mieux définies, elles seront intégrées dans le Plan financier pour la période 2020‑2023 et dans le projet de budget pour les exercices 2022-2023.

# 3 Concours d'architecture

3.1 Le concours d'architecture pour le siège de l'UIT s'est déroulé en deux tours, avec un jury international composé principalement d'architectes de chacune des six régions de l'UIT ainsi que de représentants du secrétariat de l'UIT et des autorités suisses. Le Conseil du personnel de l'UIT était représenté dans la délégation de l'UIT. Les résultats sont présentés sur une [*page spéciale du site web public de l'UIT*](https://www.itu.int/fr/hq-building/Pages/default.aspx). Il y a eu 94 inscriptions et 74 projets ont été présentés au premier tour, dont 15 ont été retenus pour le deuxième tour. Les 15 architectes ont ensuite été invités à développer plus en détail leurs propositions, et certaines exigences ont été modifiées. Ainsi, la façade principale du bâtiment ne donnera plus sur la rue de Varembé, mais sur l'avenue Giuseppe Motta, et fera face au parc et à la Place des Nations. Un nouvel accès routier sera créé depuis l'avenue Giuseppe Motta et l'entrée principale du bâtiment sera située de ce côté. Cela met considérablement en valeur le profil de l'édifice et lui confère une meilleure intégration dans le contexte de la Place des Nations. Les normes de sécurité ont également été renforcées. Il y aura un pavillon de contrôle de sécurité à l'entrée de la route menant au nouveau bâtiment depuis l'avenue Giuseppe Motta. L'accès du public au site sera limité à ce pavillon. Les personnes souhaitant entrer dans les autres parties du bâtiment devront obtenir une autorisation auprès du pavillon de contrôle de sécurité. De plus, la capacité d'accueil des salles de conférence a été augmentée, comme l'avait décidé le Conseil à sa session de 2017.

Le jury a sélectionné le gagnant du concours et trois autres lauréats. L'anonymat a été préservé pour toutes les propositions jusqu'à ce que la décision concernant les résultats ait été prise. Le gagnant du concours est le cabinet d'architecte genevois "Christian Dupraz Architects" (Suisse) et les trois autres lauréats sont des bureaux d'architecte du Danemark, de la France et de la Suisse. Le projet lauréat sera exposé lors de la session de 2018 du Conseil. Si le jury – dont faisait partie le représentant du Conseil du personnel – s'est prononcé en faveur de ce projet, c'est notamment parce qu'il offre la plus grande surface utile en mètres carrés et favorise le plus l'entrée de la lumière naturelle dans les espaces de bureau.

3.2 A la date d'établissement du présent rapport, le bureau d'architecte lauréat et le secrétariat s'efforçaient d'optimiser les coûts de la conception du projet, tout en vérifiant le cahier des charges.

# 4 Gestion et gouvernance

4.1 *Coordination interne*: Le Comité de direction est composé du Vice-Secrétaire général, du Chef de l'Unité des affaires juridiques, du Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD), du Chef du Département de la gestion des ressources humaines (HRMD), du Chef de la Division de la gestion des installations (FMD), du Chef de la Division des achats et du Conseiller principal pour la construction (poste de grade P5 créé dans le cadre d'un projet – voir le § 8 ci-dessous). Ce Comité, qui assure la direction et la supervision d'ensemble du projet, a créé un sous-groupe composé de représentants du Secrétariat général, des trois Bureaux et du Conseil du personnel et est présidé par le Vice-Secrétaire général, a pour mission de définir les exigences opérationnelles du nouveau bâtiment et d'assurer la coordination et les consultations en interne. Le Comité de direction fait rapport au Secrétaire général.

4.2 *Liaison entre l'UIT et le pays hôte*: Le Comité de liaison UIT-pays hôte, présidé conjointement par le Chef de la Division de la gestion des installations (FMD) et le Directeur de la FIPOI, a pour tâche d'assurer une bonne collaboration entre le secrétariat de l'UIT et les organes du pays hôte aux niveaux fédéral et cantonal.

4.3 *Etats Membres*: Le Groupe consultatif d'Etats Membres (Groupe MSAG) est désormais au complet, puisque des représentants pour les régions Amérique et Afrique ont été nommés. Ce Groupe s'est réuni à deux reprises depuis la session de 2017 du conseil et a soumis un [rapport distinct au Conseil à sa session de 2018](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0048/fr).

# 5 Relogement temporaire

5.1 *Coûts*: comme l'a demandé le Conseil, le secrétariat s'emploie à rechercher des solutions novatrices pour réduire sensiblement les coûts du relogement temporaire pendant la période de démolition/construction, notamment par le biais de l'adoption d'un régime de travail flexible et de l'augmentation de la capacité des bâtiments Montbrillant et de la Tour.

5.2 *Utilisation des bâtiments existants de l'UIT*: le secrétariat se propose de transformer les deuxième, troisième, quatrième et cinquième étages du bâtiment Montbrillant essentiellement en bureaux paysagers, afin d'augmenter la capacité des espaces de travail, et d'utiliser le sixième étage en remplacement de certaines salles de réunion du bâtiment Varembé. On augmentera également la capacité de la Tour en utilisant les espaces actuellement sous-utilisés.

5.3 *Utilisation d'espaces loués*: le secrétariat a engagé des discussions sur les possibilités de location avec trois organisations locales, dont l'OMM.

# 6 Optimisation après la construction

6.1 *Tour*: S'agissant du projet visant à réaliser une étude de marché sur la valeur de la Tour pendant la période 2020-2023, le secrétariat, à la demande du Groupe MSAG, étudiera avec le pays hôte la possibilité de recourir à d'autres solutions novatrices, telles que la location de la Tour à un locataire (par exemple, une chaîne hôtelière), qui la rénoverait à ses frais en échange d'une période de location garantie.

6.2 *Bâtiment Montbrillant*: Etant donné que tous les fonctionnaires et toutes les installations du bâtiment Montbrillant intégreront le nouveau bâtiment, le secrétariat, à la demande du Groupe MSAG, étudiera avec le pays hôte la possibilité de louer des espaces de bureau du bâtiment Montbrillant après l'ouverture du nouveau bâtiment, soit à des locataires ayant un statut privilégié, soit, s'il est impossible de trouver de tels locataires, à un locataire commercial.

# 7 Ressources de personnel

7.1 Des mesures ont été prises en vue d'améliorer les ressources de personnel pour le projet. Un architecte a été nommé à un poste (P5) de Conseiller principal pour la construction et un avis de vacance d'emploi concernant un Responsable des achats (P4), qui devra posséder des compétences spécialisées et une expérience dans le domaine des projets de construction, a été publié.

# 8 Echéances

8.1 La mise en oeuvre du projet se déroule conformément au calendrier que le Conseil a approuvé. A condition que la demande de financement de la seconde tranche du prêt soit adoptée par le Parlement suisse, et que les négociations relatives au contrat de construction aboutissent, le bâtiment Varembé pourrait être démoli fin 2020 ou début 2021, et le nouveau bâtiment pourrait entrer en service fin 2023 ou début 2024.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_